



La Défense, le 12 novembre 2014

## MESSAGE 2014 – 53

### Prévention du suicide : le SCPN se fait la voix des commissaires de police

Le 5 novembre courant, le Directeur Général de la Police Nationale a réuni les représentants de l'ensemble des organisations syndicales et directions d'emploi afin de recueillir leurs propositions et avis concernant différentes **mesures destinées à renforcer la lutte contre le suicide** au sein de la Police Nationale.

Initiée dans un contexte marqué par un nombre important de policiers de tous grades s'étant donné la mort, cette démarche était globalement bien perçue par l'ensemble des organisations syndicales, qui toutes ou presque ont fait montre de mesure et de dignité dans les prises de parole.

L'essentiel de la réunion a été consacré aux **actions menées dans le domaine de la santé / sécurité au travail**, de nature à permettre de détecter les points de fragilité éventuels et d'en assurer une prise en charge plus efficace en amont du passage à l'acte :

- 1<sup>er</sup> bilan du fonctionnement des "**pôles de vigilance suicide**";
- **Problématique du suivi médical des fonctionnaires de Police** (médecines statutaire et de prévention) et de l'accompagnement des fonctionnaires durant leurs congés maladie et au retour ;
- **Evolution du service de soutien psychologique opérationnel (SSPO)**, recentré sur la prise en charge post-traumatique et l'accompagnement des personnels en détresse ;
- Présentation de la réflexion engagée en vue de solliciter une **participation des mutuelles "historiques" au financement des consultations psychologiques externalisées** (pour la continuité du suivi après l'intervention du SSPO, sans entraîner de surcoût susceptible de générer une renonciation aux soins) ;

- Place et rôle des psychologues durant la **formation initiale** des policiers, avec le projet de mise en place d'un **entretien systématique** dont les acteurs et le périmètre précis restent à déterminer.

La réunion a été l'occasion de remettre sur table aux organisations **le guide Santé Sécurité au travail pour la PN**, qui sera accessible sur l'intranet. Composé de fiches pratiques reprenant l'ensemble des dispositifs de soutien médicaux, sanitaires et psychologiques, il est destiné à renseigner les personnels comme à aider la hiérarchie.

La recherche d'une réduction du risque de passage à l'acte par l'aménagement des **conditions de conservation de l'arme individuelle** a également été abordée (l'expérimentation de la mise en place de casiers individuels a été mentionnée), sans, là-non plus, que rien de précis ne se dessine.

Le DGPN a enfin présenté, avec ses services, des actions destinées à mieux comprendre le phénomène suicidaire (développement des enquêtes environnementales post suicides), et d'autres plus génériques, de nature par exemple à venir en aide aux circonscriptions les plus vulnérables en termes d'effectifs, ou à valoriser au quotidien l'image du policier et de son action (rôle du SICOP notamment).

Seule organisation à s'exprimer pour le Corps de Conception et de Direction, le SCPN a rappelé que les commissaires étaient, à l'image des autres corps de la Police Nationale, eux aussi affectés par ce phénomène dramatique, qui conserve dans bien des cas une part de mystère et d'inexplicable.

Indépendamment des efforts louables pour améliorer la détection et l'accompagnement des situations de danger, nous **avons alerté le DGPN sur les difficultés considérables d'exercice du métier de policier, tous Corps confondus**. Nous l'avons appelé à solliciter urgemment de l'autorité politique les arbitrages nécessaires, notamment sur le périmètre des missions confiées à la Police Nationale, pour **cesser de confronter au quotidien les policiers à des choix impossibles** du fait des injonctions paradoxales dont ils font l'objet. **L'obligation de devoir faire sans cesse plus avec toujours moins de moyens humains, matériels et juridiques, expose de fait les policiers de tous grades à un état de souffrance dont l'importance ne doit pas être négligée.**

Sur les moyens mis à la disposition des chefs de service pour aider à la détection et au traitement des cas de détresse, le SCPN a souligné **l'engagement des commissaires de police dans la prévention des risques psychosociaux**. Nous mentionnerons en passant avoir été les seuls à dénoncer la présentation caricaturale du management des commissaires de police, faite avec beaucoup d'approximations et de mauvaise foi par le représentant de "Synergie Officiers". Nous avons regretté que **la très grande variété voire l'éclatement des différents acteurs intervenant dans le domaine de la prévention du suicide et la prise en charge des personnels en souffrance** (médecines statutaire et de prévention, psychologues de la formation et du SSPO...), **conduisent bien souvent à un manque de coordination**, une incapacité chronique à percevoir les signaux faibles, et des difficultés de communication récurrentes.

Au titre des voies de progrès, nous avons demandé que soit mise à l'étude la **possibilité de recourir au Service de santé des armées**, les personnels de la Gendarmerie se félicitant régulièrement de la qualité du suivi médical dont ils bénéficient. Le DRCPN a confirmé avoir engagé une réflexion dans ce sens.

Alors que le recours à l'arme de service pour se donner la mort reste une réalité très présente dans notre institution, le SCPN a souhaité ouvrir la voie d'un **débat sur les modalités du désarmement préventif**, en proposant à la fois **une progressivité** - par exemple en introduisant une possibilité de désarmement volontaire temporaire qui serait soumis à un formalisme allégé - **et une uniformisation des pratiques** de désarmement imposé et des diligences devant l'accompagner. Dans ce domaine plus encore que dans d'autres, les choses doivent se faire avec pragmatisme, bienveillance et discrétion, afin de limiter au maximum les effets néfastes pour les personnels qui en sont l'objet (stigmatisation, perte d'estime de soi....) Ces éléments pourraient utilement faire l'objet d'une codification plus précise.

A l'issue de la réunion, le DGPN a annoncé que l'ensemble de ces préconisations seraient proposées au Ministre de l'Intérieur dans le but de réunir, à l'issue des élections professionnelles, un CHSCT dont la prévention des suicides constituera l'unique sujet à l'ordre du jour.

En cet instant, nous souhaitons témoigner de notre soutien à chacun de nos collègues confrontés à ces situations dramatiques.

Précédées ou non de signes avant-coureur, ces décisions ultimes comportent parfois une part d'inexplicable contre laquelle il est difficile de lutter, même par un management humanisé dont beaucoup de commissaires de police savent faire preuve, loin des caricatures de harcèlement hiérarchique dont certains médias ou syndicats se sont faits les chantres, au gré d'une exploitation indigne sur fond de période électorale.

Céline BERTHON  
Secrétaire Général



Jean-Luc TALTAVULL  
Secrétaire Général Adjoint



Richard THERY  
Secrétaire Général Adjoint

